

LES GESTES BARRIÈRES

AU TIR À L'ARC *au 23 février 2021

Afin de limiter la propagation de la Covid-19, la Fédération Française de Tir à l'Arc a mis en place des mesures de précaution pour la pratique du tir à l'arc.

Les directives suivantes viennent en complément de celles des autorités sanitaires. Elles ne se substituent pas à des mesures validées par les Pouvoirs publics.

LA PRATIQUE AUTORISÉE



Le tir en extérieur

La pratique en extérieur est autorisée en club sans limitation du nombre de tireurs.



Cours collectifs

Les cours encadrés sont autorisés sans limite de participants.

LES CONSIGNES À RESPECTER



Distanciation

Veillez à respecter une distance de 2 m minimum entre chaque archer sur le pas de tir comme aux cibles.



Arc & accessoires

J'utilise mon matériel personnel et je ne le prête pas à un autre archer.



Respect des mesures sanitaires

Le port du masque en dehors du temps de pratique.



Les vestiaires collectifs sont fermés

Les regroupements doivent être limités. Seuls les WC et le point d'eau sont accessibles. Les vestiaires collectifs demeurent fermés.



Limitez les contacts avec le matériel

Évitez tout contact avec le blason ou du matériel partagé sans lavage et désinfection préalable.

LES RECOMMANDATIONS FFTA



Accès aux sanitaires, point d'eau

Lavez-vous les mains avec du savon ou du gel hydroalcoolique avant et après l'entraînement.



Réservation de créneaux

Pour accéder au terrain, je réserve mon créneau d'entraînement.



Tenue de sport

J'arrive déjà en tenue de sport et me change à mon retour à mon domicile.



Boissons & alimentation

Je viens muni de ma bouteille de boisson, et je repars avec mes déchets produits lors de l'entraînement.